

« POUR LES AVEUGLES  
PAR LES AVEUGLES »

**BULLETIN MENSUEL**  
de  
**L'UNION DES AVEUGLES  
DE GUERRE**  
et  
**Journal des Soldats Blessés  
aux Yeux**



SOMMAIRE

Transports. — La signature par empreintes digitales. — La Maison de l'Aveugle. — Assemblée Générale.

**Notes et Informations**

Chemins de fer coloniaux. — Aux camarades de la région de Bordeaux.  
Brevet pour la Légion d'Honneur. — Avis. — Brossiers.

**Chronique de l'U. A. G.**

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 9 juillet 1921. — Entre nous. — Lettres de camarades. — Nomination dans la Légion d'Honneur. — Liste des Aveugles par département.

*Administration :*

au Siège de l'U. A. G., 38, rue du Mont-Thabor, PARIS (1<sup>er</sup>)

TÉLÉPH : Central 44-88

807604

**PRÉSIDENT D'HONNEUR**  
de l'Union des Aveugles de Guerre

M. A. MILLERAND, Président de la République

**COMITÉ DE PATRONAGE**

M. le général MAUNOURY, président ; M. BARTHOU, ministre de la Guerre ;  
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire de l'U. A. G. ;  
M. le général BALFOURIÉ, président de l'Association Valentin Haüy ;  
M. BORREL, député, ancien sous-secrétaire d'Etat ;  
Mme Marthe BRANDÈS présidente de l'Abri du Soldat Aveugle ;  
M. BRISAC, préfet ;  
M. J. RIDGELY CARTER, secrétaire général du Comité Franco-Américain pour les aveugles de guerre ;  
M. Paul DE CASSAGNAC, député ;  
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française, président de « Pour le Foyer du Soldat Aveugle » ;  
M. DUCO, médecin-inspecteur ;  
M. le colonel FABRY député ;  
M. FRIBOURG, député ;  
Miss Alice GETTY, directrice-fondatrice de l'imprimerie pour les aveugles de guerre « La Roue » ;  
M. Justin GODART, ancien sous-secrétaire d'Etat au service de santé, député de Lyon ;  
M. le comte de GRAMMONT, président de l'« Aide aux Soldats Aveugles » ;  
Miss GRASS HARPER représentante de la Croix-Rouge américaine ;  
Miss WINIFRED HOLT, présidente du Comité Franco-Américain pour les aveugles de guerre ;  
Mme Léopold KAHN, présidente, fondatrice de l'École de massage des soldats aveugles ;  
Mme Géo KESSLER, présidente du « Permanent Blind Relief War Fund incorporated » ;  
M. KRUG ;  
Mme LEGRAND, vice-présidente de la Familiale.  
M. LUCOL, député ;  
M. E. MEYER, conseiller d'Etat ;  
M. le docteur MORAX, président de la Société « Les Ateliers d'Aveugles » ;  
M. Henry PATÉ, député ;  
M. Pierre RAMEIL, député ;  
M<sup>e</sup> HENRI-ROBERT, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;  
M. VALLON, Inspecteur général des Services extérieurs du ministère des Pensions ;  
M. VALLERY-RADOT, président honoraire de la Société « Les Amis des Soldats Aveugles » ;  
M. Constant VERLOT, député, président de la Conférence des Œuvres d'Aveugles ;  
M. le Professeur WALTHER, membre de l'Académie de médecine.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Président : GOUBIN.

Vice-Présidents : ROY (Georges), GUDÉFIN (Marcel) ; BOIS (Paul).

Secrétaire général : IZAAC.

Membres : ALBERT, AMAR, ANTOINE, ARNAULT, AUBIN, BARDOUX, BERTRAND, BOUDANT, BOURGUIGNON, CONAN, DELAGE, DUFOURC, ECAL, HERON, LAFFARGUE, LAGARDE, LALLEMANT, LELOUP, NOIREAUX, ROY, RENÉ, SIGAULT, TOUDOURI, WEBBER.

Tresorier : M. BOETZEL, ancien élève de l'École Polytechnique, directeur de la Compagnie « Le Soleil ».

# TRANSPORTS

C'est une question qui nous intéresse tous très vivement, car nos déplacements représentent pour nous, aveugles, même en jouissant de conditions de faveur, une dépense relativement lourde pour notre budget, en raison de la nécessité où nous nous trouvons d'être toujours accompagné par une tierce personne.

Nous venons d'obtenir satisfaction au Sénat en ce qui concerne les chemins de fer, et nous pensons que, désormais, ce n'est plus pour nous qu'une question de jours.

Il était, en effet, pour le moins étrange que les aveugles, qui sont sans doute parmi les plus grands mutilés, soient moins favorisés dans leurs déplacements en chemin de fer que les autres invalides.

La satisfaction que nous venons d'obtenir n'est pas accordée, hélas ! par tous les transports en commun. En effet, si à Paris et dans quelques villes nos camarades jouissent de réductions accordées par les Compagnies de métropolitain, tramways, etc., dans bien des centres, au contraire, nos camarades payent avec la totalité de leur place celle de leur guide.

L'Union avait signalé cet état de choses à l'Office National ; elle a demandé, en outre, aux présidents des Comités départementaux des Mutilés et Réformés d'agir respectivement dans chacun de leur département. Ils nous ont tous prêté leur concours, et de cela nous les remercions très vivement.

Quelques-uns ont même réussi ; la plupart se sont heurtés au mauvais vouloir des Compagnies privées qui se retranchaient derrière leur cahier de charges pour résister aux sollicitations des municipalités. Il faudra attendre l'expiration de ces contrats pour obtenir gain de cause. Nous engageons, cependant, nos camarades de province à agir individuellement avec insistance, soit auprès de leur Municipalité, soit auprès de leur Préfet pour demander qu'on fasse pression sur les Compagnies afin d'en obtenir les facilités que nous demandons et qui sont, en réalité, si légitimes.

Ce que nous voudrions également faire abolir, c'est la multiplicité des cartes qu'il faut avoir ici ou là. Il résulte, en effet, de ces exigences qu'un camarade de province de passage à Paris ne pourra bénéficier des faveurs accordées dans le métropolitain et les tramways parisiens. Inversement, un camarade de Paris se rendant en province pour ses affaires, lorsqu'il ne sera pas muni de la carte exigée par les

tramways de la ville dans laquelle il se rend, se verra également obligé de payer sa place entière et celle de son guide.

Ne serait-il pas possible et infiniment plus naturel que tous les camarades aveugles de guerre jouissent dans la ville où ils se trouvent, même provisoirement, des mêmes faveurs que les camarades habitant la ville, et cela sur la présentation d'une carte unique? La carte à double barre rouge ne pourrait-elle pas, en quelque sorte, devenir la carte nationale du mutilé?

J'imagine bien que pour en obtenir la délivrance, il faut des preuves aussi sérieuses de son identité, de son invalidité, que pour obtenir une carte de la Préfecture de la Seine, de la Municipalité de Lyon ou de Quimper ou d'une Municipalité quelconque. Pourquoi toutes ces complications et ces tracasseries qui ne servent à personne et qui nuisent à nos camarades, lesquels auraient cependant bien quelque droit à ce qu'on leur facilite les choses?

Camarades, aidez-nous dans ce sens, et peut-être, à force de persévérance, vaincrons-nous, au profit de tous, la résistance ou le mauvais vouloir qu'on nous oppose si souvent.

---

## La signature par empreintes digitales

---

Nous nous sommes efforcés et nous nous efforçons encore de faire admettre un projet de loi, déposé depuis deux ans, tendant à concéder aux aveugles de guerre la signature par empreintes digitales.

La très heureuse idée de M. Leullier, préfet de police, d'établir une carte d'identité avec empreintes digitales qui servirait dans les actes officiels à prouver son identité, pourra, croyons-nous, faciliter la réalisation de notre désir.

Certes, d'aucuns pourront dire que cette possibilité accordée à l'aveugle de donner une signature valable et inimitable, ne suffira pas à écarter les aléas possibles lorsqu'il donnera décharge d'un paiement. Par exemple, il devra toujours s'en remettre à l'honnêteté des gens appelés à avoir des relations avec lui. Mais il n'est pas acceptable que certains de nos camarades soient en butte aux mesquineries de fonctionnaires pointilleux dans les moindres opérations qu'ils ont à faire. Certains de nos collègues se trouvent souvent dans un très grand embarras, et c'est cela qu'il faut, d'une manière ou d'une autre, leur éviter.

## LA MAISON DE L'AVEUGLE

---

Que de fois, chers camarades, vous a-t-on parlé de ce grand projet que nous avons formé à l'origine même de notre groupement et que nous voudrions tant voir se réaliser.

Jusqu'ici, il faut bien le reconnaître, l'activité de l'U. A. G. a été presque exclusivement employée par la question des pensions, pour laquelle il a fallu lutter pied à pied.

La liquidation elle-même de ces pensions a littéralement débordé nos bureaux pendant longtemps. Nous sommes heureux d'annoncer aujourd'hui aux camarades que si ce n'est pas affaire tout à fait terminée, du moins les cas encore en attente sont peu nombreux, et nous en espérons la très prochaine solution.

Aujourd'hui, grâce au concours de notre Comité d'Aide et à l'activité et au dévouement de sa présidente, nous voyons s'ébaucher les premiers espoirs de réalisation de notre grand projet. L'Union, par son intermédiaire, va se faire connaître à travers la France, l'Europe et le monde entier; elle pourra exposer les buts de notre groupement et faire appel à tous les concours. C'est par centaines de lettres envoyées chaque jour que le Comité d'Aide réalise sa vaste propagande.

Nous avons, mes chers camarades, la très réelle espérance que, d'ici un ou deux ans, ce projet hier encore si vague deviendra une heureuse réalité.

---

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

---

La prochaine Assemblée générale aura lieu le dimanche 11 décembre prochain.

Le lieu de la réunion sera fixé dans un prochain bulletin. Nous engageons très vivement nos camarades à venir très nombreux. C'est un devoir. Ceux qui ne pourraient se déplacer seront invités à envoyer leur vote. Nous espérons que, comme à l'ordinaire, tous nos camarades auront à cœur de donner leur vote comme ils l'ont fait par le passé, justifiant ainsi de la solidarité et de l'union de notre groupement. Nous rappelons également que la liste des candidats pour le Conseil d'administration sera close le 15 octobre. Elle sera publiée dans le bulletin qui paraîtra aussitôt après.

Nous invitons encore les camarades qui croiraient pouvoir rendre quelque service à leur U. A. G. à poser leur candidature.

## NOTES & INFORMATIONS

---

A la suite d'une démarche que nous avons faite à la demande des camarades intéressés, nous apprenons que les Gouverneurs généraux de l'Indochine, de Madagascar, de l'Afrique Occidentale Française, de la Côte Française des Somalis, sont invités à étudier l'extension dans leurs colonies de la loi du 14 février 1920, accordant des tarifs de faveur aux mutilés, loi déjà appliquée sur le chemin de fer de Dakar à Saint-Louis et sur le chemin de fer de La Réunion.

---

### AUX CAMARADES DE LA RÉGION DE BORDEAUX

Sur notre demande, la Compagnie des Tramways de Bordeaux ne fera aucune difficulté, dit-elle, pour accorder aux aveugles de guerre la faveur sollicitée par eux de voyager gratuitement sur les tramways de la Compagnie; mais elle exigera d'eux la présentation d'une carte spéciale qui sera délivrée à nos camarades par l'Institution des jeunes aveugles : rue de Marseille, à Bordeaux.

Si nous remercions très vivement la Compagnie des Tramways de Bordeaux des faveurs qu'elle veut bien accorder à nos camarades, nous trouvons exagéré que ces camarades, grands mutilés, aveugles de guerre, soient contraints de se faire délivrer une carte à cet effet par l'Institution civile des jeunes aveugles, rue de Marseille.

La carte à double barre rouge ne pourrait-elle donc point suffire?

Nous conseillons à nos camarades de la région d'intervenir individuellement auprès de la Municipalité et même auprès du Comité départemental des Mutilés et Réformés pour qu'ils veuillent bien solliciter des Compagnies la dispense de cette nouvelle carte (nos camarades en ont déjà tant et combien d'inutiles!) qui ne donne, en réalité, aucune sécurité de plus à la Compagnie, les cartes à double barre rouge n'étant délivrées qu'à bon escient.

---

### BREVET POUR LA LÉGION D'HONNEUR

Que nos camarades prennent bien note qu'ils n'ont pas à payer le brevet de la Légion d'honneur, c'est à tort et par erreur que 25 francs ont été demandés à quelques camarades par la Chancellerie en paiement de ce brevet.

Nous le répétons, ils ont la gratuité entière.

Ceux qui auraient déjà versé cette somme pourront se la faire

rembourser, 16, place Vendôme, Paris, en présentant leur reçu à l'appui de leur réclamation.

Quant aux camarades de province, qu'ils se présentent à leur perception avec le reçu indispensable, et s'ils éprouvent quelques difficultés, qu'ils nous le fassent connaître pour que nous puissions aviser.

---

### AVIS

Prière à tous les camarades qui ne recevraient pas le Bulletin régulièrement de nous en informer dès le mois écoulé, pour que nous puissions faire à l'Administration des Postes une réclamation motivée.

---

### BROSSIERS

On nous prie d'insérer que les grands établissements Pelfort, à Saint-Sulpice (Tarn), se mettent à la disposition des camarades de la région du Sud-Ouest pour leur fournir des bois de brosses et matières premières nécessaires, à des prix défiant toute concurrence. Ils adresseront des modèles à tous ceux qui voudront les honorer de leur confiance, dans les conditions suivantes : franco de port et d'emballage contre remboursement.

Les modèles suivants : crinières n<sup>os</sup> 1 et 2, forme grenade, laveuses plates ordinaires et versées, forme navettes, tonneaux, lave-ponts n<sup>o</sup> 14 et n<sup>o</sup> 16, brosses deux faces, polissoirs et quelques modèles courant en brosses habits. Tous ces objets seront exécutés de façon à permettre aux aveugles de travailler librement.

---



## Chronique de l'U. A. G.

### Procès-verbal de la Séance du Conseil d'Administration du Samedi 9 Juillet 1921

La séance est ouverte à 14 h. 1/2, sous la présidence de M. Goubin.

Sont présents : Gudéfin, Bois, Izaac, Boetzel, Arnault, Bardoux, Bertrand, Chautard, Conan, Dufourc, Ecal, Favret, Héron, Laffargue, Noireaux, Toudouri, membres du Conseil.

M. le baron de Traversay, vice-président du Comité d'Action.

Les camarades Courteix, Detoc, Durat, Heuzé, Legris, Malgat, Mariani, Odoul, Saillot, Sainte-Rose.

Le président rend compte aux camarades du Conseil que M. Durat, aveugle de guerre, a demandé à assister au Conseil; il n'est pas membre de l'Union, néanmoins il est tout disposé à le devenir.

Lecture est donnée également d'une lettre du camarade Heuzé, demandant à être réintégré comme membre de l'Union.

Après discussion, le Conseil décide d'admettre Heuzé et Durat à la séance.

*Lecture de la situation financière.* — Adoptée.

*Lecture du compte rendu de la Commission des Pensions.* — Au cours de nos efforts pour obtenir l'amélioration de nos pensions dans la forme et l'esprit de notre dernière Assemblée générale, il nous a paru indispensable de nous mettre d'accord avec les plus grandes associations de mutilés.

Le Conseil d'administration a nommé une Commission des Pensions chargée d'agir. Celle-ci s'est mise en rapports successivement avec les Associations ci-après, nommées dans l'ordre chronologique des rendez-vous :

L'Union Nationale des Combattants, où sont allés Toudouri, Roy Georges, Izaac;

L'Union Nationale des Mutilés et Réformés, où se sont rendus Favret, Izaac, Laffargue;

L'Union Fédérale des Associations Françaises de Mutilés et Réformés, chez laquelle furent délégués Dufourc, Favret, Izaac, Laffargue;

Enfin, à l'Association Générale des Mutilés de la Guerre se rendirent Arnault, Izaac.

Quelques membres de la Commission se sont également mis en rapports avec le Groupement des Officiers Mutilés.

Nous sommes heureux de dire ici que nous avons trouvé auprès de toutes l'accueil le plus sympathique, et l'accord s'est fait sur les quatre points que nous demandions comme un minimum. A savoir :

Majorations pour invalidités multiples;

Cumul des pensions d'ancienneté et de la pension proportionnelle avec la pension d'invalidité du soldat;

Les majorations pour enfants et le principe de l'échelonnement par grade.

Ayant appris récemment que le colonel Picot allait déposer en faveur des orphelins une proposition tendant à porter à 600 francs l'allocation allouée, immédiatement la Commission des Pensions a délégué Laffargue, Roy Georges, Izaac auprès du rapporteur probable, M. About, qui leur a donné l'assurance que le projet serait adopté selon toutes probabilités et que nous obtiendrions satisfaction, à cette occasion, en ce qui concerne les enfants.

*Compte rendu de la réunion des brossiers.* — Le président expose qu'à la dernière conférence des Œuvres d'aveugles, lecture a été donnée d'une commande éventuelle de brosses taites par l'État. L'A. V. H., d'accord avec la Société des Amis des Soldats aveugles, a accepté d'offrir la fourniture de 100.000 brosses à reluire.

Izaac a été prié de se mettre en rapports avec les commissaires de la section des brossiers de l'U. A. G. pour leur proposer la commande restante. Les commissaires brossiers présents à la réunion font observer que le travail le plus facile et le plus rémunérateur a été pris. La discussion s'engage sur ce sujet. Sur une observation de Laffargue demandant que la solution de cette affaire épineuse soit étudiée par les camarades compétents, les commissaires brossiers décident de se réunir entre eux, après le Conseil, pour examiner s'il y a lieu de protester auprès de l'A. V. H. et des A. S. A., et de leur demander d'accepter la totalité de la commande qui serait répartie entre tous les aveugles de guerre de France. La décision des commissaires sera communiquée à l'Office National.

*Modifications aux statuts.* — « Il faut, dit Izaac, si nous voulons être en conformité avec ce que déclare la dernière Assemblée générale, que nous apportions certaines modifications aux statuts et que ces modifications soient approuvées par la prochaine Assemblée générale. »

Il semble au Bureau que des modifications doivent être apportées aux articles 1<sup>er</sup>, 3, 5, 11.

Il faut envisager la possibilité d'adjoindre aux membres du Bureau deux administrateurs délégués.

L'étude de cette question est remise à une date ultérieure.

Izaac pose ensuite la question suivante :

*De quelle manière la candidature des membres du Conseil d'administration doit-elle être présentée?*

Les élections, explique-t-il, ont toujours donné lieu à des critiques parfois véhémentes, bien qu'elles aient cependant été toujours faites très correctement. On a voulu voir dans la communication de la liste des candidats dans l'ordre alphabétique un avantage pour ceux dont le nom commençait par la première lettre de l'alphabet. Il y aura lieu, en conséquence, de tirer au sort l'ordre dans lequel la liste devra être établie. Certains camarades ont pensé également qu'il y aurait intérêt à ce que les candidats soient connus avant d'être présentés aux élections; selon lui, on pourrait indiquer le nom, les prénoms et le pourcentage d'invalidité.

Favret ajoute qu'on devrait inscrire dans le Bulletin, en regard du nom du camarade candidat, la mention : « Blessé au front. »

Izaac invite les membres du Conseil qui désireraient se faire connaître davantage à apporter individuellement des précisions à l'U. A. G. avant le 15 octobre, mais il ne s'agit là que d'une invitation et non d'une obligation, car les statuts n'en parlent nullement, et aucun règlement intérieur ne mentionne cette obligation. Il termine en disant que lui-même est tout disposé à donner sur sa personne tous renseignements que l'on voudra.

Le trésorier expose que le Comité Français du Permanent Blind Relief War Fund est sur le point d'être dissous. Il est prévu dans ses statuts que lors de la liquidation l'actif et le passif devront aller à une œuvre de guerre.

L'an dernier, il y avait eu un projet de cession en faveur de l'U. A. G., auquel le trésorier avait cru devoir s'opposer. En effet, une pension était promise aux aveugles bi-manchots par de riches Américains pour leur vie durant. Or, les fonds de succession ne pouvaient assurer cette rente que pour un temps très limité. Aujourd'hui, l'Union vient d'avoir l'assurance qu'un million et demi est déposé en banque pour garantir le paiement de cette pension.

Le trésorier, qui n'avait eu en s'opposant à l'acceptation du legs que le souci de ne pas accepter en même temps une charge qui aurait pu être onéreuse pour la caisse de l'U. A. G., est heureux d'enregistrer la décision prise par nos bienfaiteurs américains, sur la générosité desquels il n'avait eu personnellement aucun doute, bien que ses fonctions l'aient obligé à formuler les plus expresses réserves. Il ne fait donc plus aucune objection à l'acceptation de la succession du Comité Français du P. B. R., qui s'élèvera à environ 300.000 francs.

Peut-être sera-t-il demandé par les donateurs une affectation spéciale des fonds pour le jour où leur destination première n'en nécessiterait plus l'emploi. En attendant, le trésorier demande au Conseil de vouloir bien accepter en principe cette donation, qui est tout à notre avantage et à laquelle rien ne saura désormais s'opposer.

M. Boetzel fait remarquer, en outre, que les frais d'enregistrement de cette cession se montrent à 15.000 ou 20.000 francs. Il déclare qu'il va faire lui-même une démarche auprès du directeur de l'Enregistrement en vue d'obtenir l'exonération de ces frais.

Le président dépose la motion suivante :

Le Conseil accepte-t-il le principe de la donation tel que vient de le poser M. Boetzel?

Adopté à l'unanimité.

Le Secrétaire général rend compte de la demande de quelques camarades tendant à faire porter la valeur des pensions à un chiffre plus élevé : 9.000 ou 12.000.

Ce principe d'une augmentation avait été déjà accepté par le Conseil. Dès le 15 mai, en effet, après le Congrès de Nancy, j'ai eu l'impression que cette augmentation pouvait se traduire par une somme qui porterait la pension de l'aveugle simple à 7.350 francs; un bi-manchot sans charges aurait eu dans mon esprit 11.500 francs environ.

Avec cette amélioration, il avait été décidé de demander au Parlement de nous accorder satisfaction :

- 1° Sur les quatre points définis à la dernière Assemblée générale;
- 2° Une indemnité pour les ascendants;
- 3° Une prolongation de la durée pour la reversibilité sur la veuve.

Gudefin intervient pour faire remarquer qu'il ne s'agit pas de parler d'une nouvelle augmentation de pension, puisque les démarches ont été commencées dans ce but.

Sainte-Rose observe que la Commission déléguée par le Conseil a eu simplement à examiner le projet About; le nouveau projet qui est présenté par les camarades est pour rester hors cadre de tous les projets de loi. Certains députés admettent maintenant que les mutilés 100 o/o (art. 10) doivent faire partie d'un groupe à part. Ce groupe de 100 o/o (art. 10), affirme Sainte-Rose, est minime, puisqu'il ne compte pas plus de 2.100 unités.

Izaac fait remarquer qu'il y a déjà 2.000 aveugles article 10, auxquels il faut ajouter 2.000 autres mutilés environ ayant également la tierce personne.

Laffargue fait observer que les camarades ont indiqué le chiffre de 12.000, mais qu'en réalité ils se borneront à 9.000 francs.

Izaac expose qu'il ne croit pas qu'on puisse obtenir ce chiffre-là avant décembre.

Le camarade Durat demande la parole pour exhorter les camarades à se rallier à l'idée des 12.000; il n'y a pas d'exemple, dit-il, que l'on ait accordé tout ce que l'on demandait. Il nous faut demander 12.000 pour obtenir un chiffre moindre, qui, selon lui, cependant, ne saurait devoir s'abaisser au-dessous de 9.000.

Après une longue délibération, où prennent part tous les membres présents, le Président fait voter sur la question suivante :

« Devons-nous adopter le chiffre de 12.000 francs pour la pension de l'aveugle simple ? »

La motion est repoussée. Une nouvelle discussion s'engage, et le Président essaie de la clore en demandant le vote sur une nouvelle motion :

« Devons-nous abandonner les démarches faites pour demander une augmentation de pension, la plus élevée possible ? »

Le Conseil vote : oui, à l'unanimité.

Le Président présente ensuite une seconde motion :

Le Conseil nomme quatre de ses membres pour aller voir en délégation les parlementaires. Ce sont : Laffargue, Toudouri, Arnault, Roy Georges, auxquels s'adjoindront les camarades Sainte-Rose et le lieutenant Robert.

Izaac déclare alors : « Pour ne pas gêner votre action, il est indispensable que je disparaisse pour faire place à un homme nouveau plus qualifié que moi pour la défense de vos nouveaux points de vue. En conséquence, je donne ma démission de Secrétaire général et de membre du Conseil d'administration. »

Lecture est donnée ensuite d'une lettre de Mme la Présidente du Comité d'Aide, qui demande un crédit de 5.000 francs pour frais de propagande.

Adopté à l'unanimité, sauf une abstention : Favret.

Lecture d'une lettre du Comité Toussaint, de Maine-et-Loire, demandant l'autorisation d'organiser une fête au profit des aveugles de ce département.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de demander au préalable des renseignements au camarade Leveau, qui habite Angers.

Lecture est donnée d'une lettre du chef du Secrétariat, tendant à une demande d'augmentation.

Le Conseil, après délibération, a voté pour l'augmentation immédiate, à raison de 22 voix pour, contre 2 et 1 abstention vote des membres de province compris).

La séance est levée à 17 h. 1/2.

La prochaine réunion est fixée au samedi 10 septembre.

## ENTRE NOUS

### NAISSANCES

Notre camarade et Mme Guillo nous font part de la naissance de leur fille, née le 14 juillet dernier.

Notre camarade et Mme Josset Alexis nous font part de la naissance de leur fille, Denise, née le 1<sup>er</sup> août.

Notre camarade et Mme Foubet nous font part de la naissance de leur fils, Louis-Georges-Marcel.

Notre camarade et Mme Fournier Claude nous font part de la naissance de leur fils, le 14 juillet.

Notre camarade et Mme Delhome Armand nous font part de la naissance de leur fille, Henriette-Simone.

Notre camarade et Mme Bignon Georges nous font part de la naissance de leur fils, Georges-Bernard, né le 24 juillet.

Notre camarade et Mme Boulanger Emile nous font part de la naissance de leur fille, Simone.

Notre camarade et Mme Martin Paul nous font part de la naissance de leur fils, Noël-Léon, né le 6 août.

Notre camarade et Mme Choron Pierre nous font part de la naissance de leur fille, Bénédicte, née le 15 juin.

Notre camarade et Mme Nicolas Mathurin nous font part de la naissance de leur fille, Berthe, née le 1<sup>er</sup> septembre.

Nous adressons nos bien sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

### MARIAGES

Notre camarade Charles François nous fait part de son mariage avec Mlle Eléonore Lagarrigue, célébré le 18 août.

Notre camarade Boillot Emile nous fait part de son mariage, qui sera célébré dans le courant du mois.

Notre camarade Fellon Henri nous fait part de son mariage avec une veuve de guerre, qui sera célébré dans la première quinzaine de septembre.

Nous adressons aux nouveaux époux tous nos vœux de bonheur.

### DÉCÈS

Nous apprenons le décès de notre camarade Guillonnet ;  
De la petite fille de notre camarade Tauzia, Odette, décédée le 10 courant ;

De notre camarade Lachaud Jean, survenu le 29 août.

Nous exprimons aux parents nos plus vives condoléances.

Les camarades Hannequin et Frémeau nous prient d'insérer la note suivante :

« Le 30 août a eu lieu, au camp d'Avord, la remise de la croix de la

Légion d'honneur à nos camarades Hannequin (cécité) et Frémeau (cécité et amputation des mains). Le colonel en retraite de Choulot, délégué sur leur demande par le Grand Chancelier, a soulevé dans l'assistance une vive émotion en conduisant lui-même nos deux camarades à leur place pour le cérémonial habituel, au centre des troupes fournies par l'École d'aviation et par le 32<sup>e</sup> régiment d'aviation.

« Parmi les assistants se trouvaient le commandant Gindre, président de l'Union des Combattants; M. Masdepu, représentant la Section des Médaillés militaires; Mme Florence Leach, contrôleur général du corps des femmes volontaires anglaises, etc.

« Le colonel de Choulot prononça une allocution vibrante, dont nous avons noté les passages suivants :

« La haute portée de cette solennité militaire n'échappe à aucun de nous.

« Vous, ici, vous représentez cette infanterie dont la valeur s'est affirmée une fois de plus dans la guerre mondiale; cette infanterie qui offre sa poitrine aux obus, aux balles, aux baïonnettes; chair de la bataille qui saigne à chaque pas, aux tranchées, aux réseaux barbelés, à l'avant-garde, à l'assaut, dans la boue et dans la poussière, le jour et la nuit! chair vivifiée par des Françaises qui, elles non plus, ne l'ont pas marchandée à la Patrie!

« Vous méritiez bien la faveur de recevoir la croix sur le front des troupes de l'aviation, l'arme des perpétuels dévouements.

« Vous savez quelles furent ses missions importantes et multiples : découvertes, combats, reconnaissances à courte portée, réglage de l'artillerie, vous savez à quel prix elle les accomplit. Des avions qui furent nos compagnons d'attaque, nous nous souvenons; de leurs prouesses sous les rafales des mitrailleuses et au milieu des éclatements d'obus, nous nous souvenons.

« Nos cœurs de fantassins les suivaient. Sur leurs ailes, la Victoire en chantant nous appelait.

« La paix venue, l'aviation, pour maintenir ses aptitudes guerrières, continue son labeur périlleux avec le bel élan auquel elle a dû son essor.

« Aussi, parmi les camarades qui vous entourent, devinez-vous les héros de quatre ans de luttes et pressentez-vous les héros des lendemains inconnus. Vous savez que de tous, l'exemple quotidien, donné en survolant cette terre de France, entretient dans notre race les audaces ardentes et la générosité du sacrifice.

« Vous, les témoins mutilés; eux, les témoins épargnés du même passé, eux l'espoir, vous êtes dignes les uns des autres.

« Et c'est pourquoi, tous, de toute mon âme de vieux soldat, je vous salue! »

## LISTE DES CAMARADES PROMUS AU GRADE de Chevalier de la Légion d'honneur

(Journal Officiel du 13 Septembre 1921)

- Auffret (Joseph-Marie), ex-sergent au 7<sup>e</sup> rég. d'inf. col.  
Auliac (Antoine-Jérémie), ex-soldat au 9<sup>e</sup> bat. de chass. à pied.  
Authie (Louis-Antoine), ex-soldat au 11<sup>e</sup> rég. de tirail. alg.  
Balansa (Joseph), ex-soldat au 7<sup>e</sup> rég. d'inf. col.  
Baldy (Jean-Joachim), ex-caporal au 11<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Baranger (Daniel), ex-brigadier au 52<sup>e</sup> rég. d'art.  
Baebe (Albert-Eugène), ex-soldat au 3<sup>e</sup> rég. du génie.  
Bellenger (Emile-Edouard), ex-soldat au 129<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Beneat (Yves), ex-soldat au 71<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Bertrand (Fernand-Eugène), ex-sergent-fourrier au 276<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Besset (Jules-Français), ex-soldat au 22<sup>e</sup> bat. de chass. à pied.  
Boissar (Pierre), ex-soldat au 417<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Boudeville (Charles-Eugène), ex-soldat au 212<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Boulanger (Emile-Victor-Céleste), ex-soldat au 168<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Brailly (Pierre-Fleury), ex-soldat au 75<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Bruneau (Robert-Paul-Léon), ex-sergent au 102<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Buckel (Georges-Frédéric), ex-soldat au 335<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Capitaine (Eugène-Lucien), ex-caporal au 1<sup>er</sup> rég. de marche d'Afrique.  
Caralf (Clément), ex-soldat au 281<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Carpentier (Marceau-Henri-Vincent), ex-brigadier au 21<sup>e</sup> rég. de drag.  
Champomier (Octave), ex-soldat au 38<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Chanson (Gabriel), ex-caporal au 27<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Chapuis (Auguste), ex-soldat au 38<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Chesnel (Paul-Léon-Fernand), ex-soldat au 16<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Cizeron (Barthélemy), ex-soldat au 22<sup>e</sup> bat. de chass. alpins.  
Clément (André), ex-sergent au 43<sup>e</sup> rég. d'inf. col.  
Clorec (Victor-Julien-Joseph), ex-soldat au 82<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Cochon (François-Augustin-Joseph), ex-soldat au 18<sup>e</sup> bat. de chass. à pied.  
Croise (Marcellin-Eugène-Gustave), ex-soldat au 261<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Dangas (Louis-André), ex-soldat au 91<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Daurios (Fernand-Georges), ex-soldat au 1<sup>er</sup> rég. de zouaves.  
Debarnot (Paul), ex-soldat au 210<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Debout (René-Maurice), ex-soldat au 115<sup>e</sup> bat. de chass. à pied.  
Desgrippes (Louis-Gilles), ex-soldat au 103<sup>e</sup> rég. d'inf.

Despinardes (Jules), ex-soldat au 78° rég. d'inf.  
Dessis (Léon), ex-caporal au 34° rég. d'inf.  
Devienne (Jules-Octave-André), ex-soldat au 49° rég. d'inf.  
Drapeau (Henri-Joseph), ex-soldat au 16° rég. de dragons.  
Duché (Jules-Gaston), ex-soldat au 154° rég. d'inf.  
Dufau (André-Xavier), ex-soldat au 12° bat. de chass. alpins.  
Eisele (Jean-François), ex-soldat au 18° bat. de chass. à pied.  
Erb (Jules-Henri), ex-adjutant au 150° rég. d'inf.  
Eugène, ex-soldat au 10° rég. d'inf.  
Fagnon (Léon-Charles), ex-caporal au 94° rég. d'inf.  
Faille (Léon-Ernest), ex-sergent au 1° rég. d'inf.  
Falaise (Paul), ex-soldat au 18° rég. d'inf. terr.  
Fauchier (Joseph-Marius), ex-soldat au 14° rég. d'inf. col.  
Faure (Jean), ex-sergent au 126° rég. d'inf.  
Ferber (Jean), ex-soldat au 3° rég. de tirailleurs algériens.  
Fessard (Gilbert-Marie-Louis), ex-soldat au 72° rég. d'inf.  
Flechniakoska (René-Alexandre), ex-caporal au 47° rég. d'inf.  
Fleury (Henry), ex-soldat au 24° rég. d'inf.  
Foce (Désiré-Régis), ex-soldat au 24° bat. de chass. alpins.  
Fonchy (Martial), ex-caporal au 7° rég. d'inf.  
Fondement (Louis-Joseph), ex-soldat au 71° rég. d'inf.  
Forgeot (Léon-Victor-Joseph), ex-soldat au 84° rég. d'inf. territor.  
Fossat (André-Antoine-Raymond), ex-soldat au 114° bat. de chass. alpins.  
Fouet (Jean-Marie), ex-soldat au 330° rég. d'inf.  
Gagnard (Pierre-Gabriel), ex-caporal au 114° rég. d'inf.  
Gatimel (Léopold), ex-soldat au 215° rég. d'inf.  
Gautier (Louis), ex-soldat au 77° rég. d'inf.  
Gelin (Jules-César), ex-soldat au 117° rég. d'inf.  
Gérard (Édouard-Charles), ex-soldat au 167° rég. d'inf.  
Gerentes (Jacques-Jean-Claude), ex-soldat au 67° rég. d'inf.  
Giboulot (Claudius), ex-soldat au 172° rég. d'inf.  
Girardeau (Maximin-Elie), ex-soldat au 12° rég. d'art.  
Gilles (Raoul-Jules-Gustave), ex-soldat au 503° rég. d'art. d'assaut.  
Gironnet (Odilon-Optat-Nestor), ex-soldat au 268° rég. d'inf.  
Gohiec (Budoc-Jean-Marie-Joseph), ex-soldat au 62° rég. d'inf.  
Grand (Jean), ex-soldat au 338° rég. d'inf.  
Grattepain (Albert-Marcel), ex-soldat au 45° rég. d'art.  
Gravet (Léon), ex-soldat au 3° rég. d'art. coloniale.  
Grelaud (Marcellin), ex-soldat au 144° rég. d'inf.  
Gresset (Joseph), ex-soldat au 5° bat. de chass. à pied.  
Grillet (Louis-Alexandre-Émile), ex-soldat au 113° rég. d'inf.  
Grillon (Maurice), ex-soldat au 164° rég. d'inf.  
Griziaux (Benoît), ex-soldat au 247° rég. d'inf.  
Grobi (Jean-Germain), ex-soldat au 1° rég. de zouaves.  
Grousset (Octave-Lucien), ex-soldat au 114° rég. d'inf.  
Guérin (Gaston-Onésime), ex-sergent au 161° rég. d'inf.

Guinet (Louis-Antoine), ex-soldat au 12° bat. de chass. alpins.  
Guitard (Gabriel-Émile), ex-soldat au 59° rég. d'art. de campagne.  
Guth (Désiré-Paul), ex-soldat au 21° bat. de chass. à pied.  
Hebreard (Louis-Adrien), ex-caporal au 311° rég. d'inf.  
Henneguelle (Gustave-Clément), ex-soldat au 5° rég. d'inf.  
Hervoir (Albéric), ex-soldat au 9° rég. de génie.  
Hoyau (Louis-Léon-Georges), ex-caporal au 205° rég. d'inf.  
Hubert (Théodore-François), ex-soldat au 121° rég. de chass. à pied.  
Hughes (Daniel-Joseph), ex-soldat au 171° rég. d'inf.  
Hutinet (Albert-Lucien), ex-soldat au 360° rég. d'inf.  
Imbert (Louis-Adrien), ex-soldat au 246° rég. d'inf.  
Julie (Albert), ex-soldat au 148° rég. d'inf.  
Julio (Théophile-Marie), ex-soldat au 11° escadron du train des équipages militaires.  
Junot (Joseph-Marie), ex-soldat au 265° rég. d'inf.  
Labbe (Barthélemy-François), ex-soldat au 278° rég. d'inf.  
Lafay (Antoine), ex-soldat au 332° rég. d'inf.  
Lancon (Horace-Edgard), ex-sergent au 3° bat. d'infant. légère d'Afrique.  
Lansquenet (Émile-Marie), ex-sergent-major au 95° rég. d'inf.  
La Porte (Émile-Alphonse-Louis), ex-soldat au 2° rég. d'infant.  
Lapote (Léon-Guillaume), ex-soldat au 56° rég. d'inf.  
Lecourt (Maurice-Louis-Alphonse), ex-soldat au 239° rég. d'inf.  
Ledain (Gustave-Edmond-Auguste), ex-caporal au 118° rég. d'inf.  
Le Gouic (Julien-Marie), ex-soldat au 132° rég. d'inf.  
Le Marec (Pierre-Marie), ex-soldat au 318° rég. d'inf.  
Lenfant (Émile-Marie), ex-soldat au 15° rég. d'inf.  
Le Nouveur (Louis), ex-soldat au 17° rég. d'inf.  
Leriche (Henri), ex-soldat au 165° rég. d'inf.  
Leroy (Julien-Gustave), ex-soldat au 4° rég. de zouaves.  
Le Teuff (Julien), ex-soldat au 317° rég. d'inf.  
Lissilour (Isidore-Marie), ex-soldat au 247° rég. d'inf.  
Lombard (Xavier-Émile), ex-soldat au 96° rég. d'inf.  
Loulergue (Louis-Gabriel), ex-soldat au 94° rég. d'inf.  
Maison (Jules-René), ex-soldat au 156° rég. d'inf.  
Mampey (Marie-Joseph-Henri), ex-soldat au 169° rég. d'inf.  
Martin (Charles-Léo-Valère), ex-soldat au 331° rég. d'inf.  
Martin (Jean), ex-soldat au 98° rég. d'inf.  
Masseye (Wade), ex-caporal au 62° rég. de tirailleurs sénégalais.  
Menetrey (Émile-Alphonse), ex-soldat au 3° bat. de chass. à pied.  
Menuet (Paul-Mary-Valentin), ex-soldat au 247° rég. d'inf.  
Morand (Henri-Félix-Ernest), ex-soldat au 104° rég. d'inf.  
Morin (Albert-Maurice), ex-soldat au 303° rég. d'inf.  
Mouisset (Antoine-Marius), ex-caporal au 89° rég. d'inf.  
Murcia (Joseph), ex-sergent au 2° rég. de zouaves.  
Nicaud (Achille), ex-soldat au 50° rég. d'inf.

Nicolai (Jean-Camille), ex-sergent au 4<sup>e</sup> rég. de zouaves.  
 Nicomette (Arthur), ex-soldat au 154<sup>e</sup> rég. d'inf.  
 Odoul (André-Alexandre), ex-soldat au 403 rég. d'inf.  
 Oge (Eugène), ex-caporal fourrier au 407<sup>e</sup> rég. d'inf.  
 Pagand (Jean), ex-soldat au 121<sup>e</sup> rég. d'inf.  
 Pagenel (Albert-Jean), ex-brigadier au 3<sup>e</sup> rég. de chasseurs à cheval.  
 Paget (Maxime-André), ex-soldat au 10<sup>e</sup> rég. du génie.  
 Palmaro (Louis-Baptistin), ex-soldat au 22<sup>e</sup> rég. d'inf. coloniale.  
 Papa (Marc-Félicino-Venanzio), ex-soldat au 1<sup>er</sup> rég. étranger.  
 Papineau (Marcel), ex-soldat au 160<sup>e</sup> rég. d'inf.  
 Paradis (Gabriel-Jean), ex-soldat au 42<sup>e</sup> rég. d'inf.  
 Paris (Gustave), ex-sergent au 129<sup>e</sup> rég. d'inf. territor.  
 Pasquet (Jean-Jules), ex-soldat au 412<sup>e</sup> rég. d'inf.  
 Pellerin (Henri-André-Pierre), ex-caporal fourrier au 87<sup>e</sup> rég. d'infanterie.  
 Perret (Claudius-Eugène), ex-soldat au 36<sup>e</sup> rég. d'inf. coloniale.  
 Petit (Joseph-Benoit), ex-soldat au 245<sup>e</sup> rég. d'inf.  
 Petitdidier (Auguste-Théodore), ex-soldat au 5<sup>e</sup> bat. de chasseurs à pied.  
 Pialoux (Henri-Antoine), ex-soldat au 298<sup>e</sup> rég. d'inf.  
 Pinardon (Joseph-Alfred), ex-soldat au 90<sup>e</sup> rég. d'inf.  
 Piron (Joseph-Marie), ex-soldat au 77<sup>e</sup> rég. d'inf.  
 Plenascote (Jean-Baptiste), ex-soldat au 152<sup>e</sup> rég. d'inf.  
 Porcheron (Alphonse-Alfred), ex-soldat au 68<sup>e</sup> rég. d'inf.  
 Potereau (Jean-Julien-Ludovic), ex-caporal au 53<sup>e</sup> rég. d'inf. colon.  
 Prevel (Louis-Eugène), ex-soldat au 251<sup>e</sup> rég. d'inf.  
 Prevost (Léopold-Anaclet), ex-soldat au 315<sup>e</sup> rég. d'inf.  
 Raybaud (Charles-Marius-Honoré-Jacques), ex-soldat au 163<sup>e</sup> rég. d'infanterie.  
 Ribourtout (Maurice-Ernest), ex-soldat au 46<sup>e</sup> rég. d'art.  
 Rochelet (Pierre), ex-soldat au 95<sup>e</sup> rég. d'inf.  
 Roget (Alexandre-Jules), ex-soldat au 7<sup>e</sup> rég. du génie.  
 Rouméas (Henri-Jacques), ex-soldat au 52<sup>e</sup> rég. d'inf.  
 Sabier (Richard-Alexandre), ex-caporal au 54<sup>e</sup> rég. d'inf.  
 Sabin (Louis-François-Edouard), ex-soldat au 130<sup>e</sup> rég. d'inf.  
 Saint-Marty (Jean-Louis), ex-soldat au 143<sup>e</sup> rég. d'inf.  
 Sautter (Marcel-Louis), au 97<sup>e</sup> rég. d'inf.  
 Saynmiard (Emile-Léon), ex-soldat au 1<sup>er</sup> rég. colonial.  
 Schneider (Georges-Pierre), ex-soldat au 146<sup>e</sup> rég. d'inf.  
 Shoettel (Alexandre), ex-brigadier au 45<sup>e</sup> rég. d'art.  
 Solu (Ernest), ex-soldat au 1<sup>er</sup> rég. de la légion étrangère.  
 Suquet (Henri-Louis-Raphaël), ex-caporal au 59<sup>e</sup> rég. d'inf.  
 Sursin (Léon), soldat au 85<sup>e</sup> rég. d'inf.  
 Teilhet (Théodore-Auguste), ex-soldat au 321<sup>e</sup> rég. d'inf.  
 Thierry (Pierre-Sylvain), ex-soldat au 22<sup>e</sup> rég. d'art.  
 Tisserand (Aristide), ex-soldat au 418<sup>e</sup> rég. d'inf.

Tocquard (Joseph-Auguste), ex-soldat au 169<sup>e</sup> rég. d'inf.  
 Tornier (Léopold-Paul-Clément), ex-caporal au 49<sup>e</sup> rég. d'inf.  
 Prigent (Jean-Marie), ex-soldat au 177<sup>e</sup> rég. d'artillerie.  
 Torres (Gaspard), ex-soldat au 2<sup>e</sup> rég. de zouaves.  
 Turcat (Fortuné-Léon-André), ex-soldat au 41<sup>e</sup> rég. d'inf.  
 Vandevoorde (Julien-Auguste), ex-caporal au 10<sup>e</sup> rég. de tirail. indigènes.  
 Venier (Pierre), ex-soldat au 29<sup>e</sup> rég. d'inf.  
 Vernet (Maurice-Auguste), ex-caporal au 22<sup>e</sup> rég. d'inf. coloniale.  
 Veysière (François), ex-soldat au 114<sup>e</sup> bat. de chass. alpins.  
 Vialatte (Emile-Henri), ex-soldat au 174<sup>e</sup> rég. d'inf.  
 Viard-Gaudin (Marie-Jean-Baptiste), ex-soldat au 297<sup>e</sup> rég. d'inf.  
 Viault (Henri-Eugène), ex-soldat au 336<sup>e</sup> rég. d'inf.  
 Vidal (Etienne), ex-soldat au 133<sup>e</sup> rég. d'inf.  
 Vilain (Justin-Benjamin), ex-soldat rég. d'inf.  
 Vincent (Gustave-Louis-Adolphe), ex-soldat au 104<sup>e</sup> rég. d'inf.  
 Vitre (Albert-Gustave), ex-soldat au 21<sup>e</sup> rég. d'inf. coloniale.



## LISTES D'AVEUGLES PAR DÉPARTEMENT

### Liste des camarades de la Saône-et-Loire

Aucaigne (Jean), 3, rue du Vieux-Palais, Mâcon, masseur.  
Augoyat, 40, rue du Président-Wilson, au Creusot.  
Barday (Claude), rue du Pilon, Uchizy, brossier.  
Barraud (Edmond), Savigny-en-Revermont.  
Baudin (Pierre), La Béluge-Oudry, par Palinges.  
Bonnardin (Pierre), à Rosey, par Givry, cordonnier.  
Bonnetain (Jean-Marie), à Tramayes, brossier-chaisier.  
Bouheret, à Mesvres.  
Buy (Benoit), Chânes, canton de La Chapelle-Guinchy.  
Champey (Louis), 49, rue du Centre, à Tournus, brossier.  
Chanut (Charles), 67, rue de la Gare, Le Creusot, brossier.  
Chapuy (Jean), à Buxy.  
Cognard (Jean), rue du Pont, La Clayette, brossier-chaisier.  
Cordelier (Armand), Bellevesvre, canton Pierre.  
David (Sergent), au Vieux-Bourgrue du Paradis, La Clayette-Baudremont.  
Eugène (dit Paul), chez M. Vieillard, à Roussillon.  
Fournier (Claude), Laizy, brossier.  
Gauthier (Raoul), rue Aux-Prêtres, Chalon-sur-Saône.  
Gauthier (Auguste), 12, rue Saint-Antoine, Mâcon.  
Giboulot (Claudius), Collanges-La-Madeleine, canton d'Épinac-les-Mines.  
Giloux (Paul), Château, par Cluny.  
Guillemin (Marcel), Bosjean, par Frangy.  
Guillemin (Jean), Saint-Léger-les-Paray, brossier-chaisier.  
Jacquelin (Paul), à Tournus, brossier.  
Laboulais (Henri), rue de l'Église, à Lugny, brossier.  
Lafay (Antoine), Bragny, par Saint-Vincent, brossier.  
Mathy (Jean-Claude), La Chapelle-Thècle, par Montpont.  
Mathey (Adolphe), Lafontenelle, par Cuisery, cordonnier.  
Passerat (Albert), Laives, cultivateur.  
Perrin (Antoine), La Sorme, par Montceau-les-Mines, brossier.  
Petit (Pierre), à Demigny, représentant de commerce.  
Philippe (Louis), 18, rue Philibert-Laguiche, Mâcon, brossier.  
Prudent (Henri), aux Bullets, par Sagy, brossier.  
Rochette (Alexandre), rue de Pommard, Le Creusot.  
Tramoy, La Sorme, par Montceau-les-Mines, cultivateur.  
Vion (Claude), Saint-Martin-en-Bresse, brossier.  
Virot (G.), Touche, par Bourgneuf-Val-d'Or.

### Liste des camarades de la Sarthe

Aubert (Alfred), 49, avenue Thiers, Le Mans.  
Belot (Eugène), Grande-Rue, La Suze.  
Bonvalet (Joseph), Saint-Pierre-Chevillé, par Château-du-Loir.  
Buron (Auguste), 13, rue du Mans, Saint-Calais, brossier.  
Coulard, à Loué, ferme de Luzerait, brossier-chaisier.  
Courtemanché (Louis), rue Nationale, Connerre, canton de Montfort, brossier.  
Darras (Louis), Mayet, chaisier.  
Fouillet (Victor), La Lusserie-Chapelle-Daligné.  
Fourneur (Pierre), Malicorne.  
Girard (Jules), à la Tuilerie, La Milesse, brossier.  
Goulet (Gustave), 49, boulevard de la République, Le Mans, brossier-chaisier.  
Goulet (Marcel), La Nous, Savigné-sur-Le-Lude, brossier.  
Goulet (Marcel-Léon), rue Saint-Martin, Château-du-Loir.  
Hatet (Félix), Saint-Germmes, par Montbizot, brossier-chaisier.  
Laloit (Léopold), Saint-Vincent-de-Prés, cultivateur.  
Leproust (Emile), Volnay, brossier.  
Loistron, aux Rosiers, Yvré-l'Évêque, près Le Mans, brossier.  
Madeleine, route de Lalandre, à Vivoin, par Beaumont.  
Marchand (Désiré), Le Breil-sur-Merize, brossier-chaisier.  
Marchand (Paul), Ruillé-sur-Loir, commerçant.  
Maubert (Eugène), Saint-Pierre-de-Chevillé, par Château-du-Loir, chaisier-vannier.  
Ménager (Fernand), 19, rue de Mouton-de-Gazeau, Le Mans.  
Monceau (Louis), 5, rue de l'Abreuvoir, Sablé, brossier.  
Pasdois (François), 30, rue de la Paix, La Flèche.  
Paulin (Henri), Monceau-Changé, brossier.  
Prune (Arthur), Vernuel-le-Chétif, par Mayet.  
Rétif (Gaston), Le Grans-Lucé, brossier.  
Roi (Joseph), Civase, canton du Lude.  
Ruel (Marcel), 26, rue de l'Hospice, Sablé, vannier-brossier.  
Thiberge (Gustave), Foulletourte, brossier.  
Trémige, Robinson, par Château-du-Loir.  
Veau (Victor), Saint-Mars-sous-Ballon, par Ballon, brossier.  
Verrier (Albert), Saint-Michel, Cavaignes, brossier.

### Liste des camarades de la Savoie

Ansanay (Riond), Notre-Dame-de-Bellcombe, canton d'Ugine, par Plumet, brossier.  
Combaz (Victor), Saint-Franc, par Les Echelles.  
Deglise (Frédéric), Aiton, canton d'Aiguebelle, brossier.

Gros (François), Mognard, par Albens, brossier-chaisier-vannier.  
Lennoz (Gratin), La Bathie, brossier.  
Mangard (Alexis), Val-d'Isère, par Tignes.  
Meunier (Joseph), 103, faubourg Montélimar, Chambéry, brossier.  
Orset (Henri), La Cambre.  
Philibert (François), Raudens, par Aiguebelle.  
Rolando (Abel), Saint-Julien-de-Maurienne.  
Roulet (Fernand), Montée Lemène, Chambéry, brossier-chaisier.  
Talmart (Jean), 7, rue Desfontaines, Aix-les-Bains, masseur.  
Vallier (Étienne), Chambéry-le-Vieux, par Chambéry.  
Viard (Gaudin), Beaufort-sur-Doron, cultivateur.  
Vionnet (Félix), hameau d'Annuit, Hauteluce.



Le Gérant : RIEUTOR.

Imp. Dubois et Bauer, 34, rue Laffitte, Paris.

## COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, sénateur, ancien ministre, président ;  
Mlle ARBEL, vice-présidente ;  
M. GOURDON, vice-président ;  
M. le baron de TRAVERSAY, vice-président ;  
M. BLOCH, secrétaire ;  
M. l'ÉVESQUE, trésorier adjoint ;  
M. AUTERBE, actuaire à la Compagnie l'« Union » ;  
Mme BOYLESVE ;  
Mme BROQUIN ;  
M. Pierre CHEROT ;  
Mme CHEVALIER ;  
Mme CONTAMIN ;  
M. DUBRANLE, inspecteur des Ecoles de Rééducation ;  
M. DE FLEURIEU ;  
Mlle L. GHYS ;  
Mme HEBMANN ;  
Mlle JALAGUIER ;  
Mme LÉVY-WEISS ;  
M. MAYER ;  
Mme MEYER, secrétaire générale du Livre de l'Aveugle ;  
M. MEYNADIER ;  
M. PICHON, ancien secrétaire général de la Présidence de la République ;  
M. ROUX, directeur honoraire du ministère de l'Intérieur, directeur de la Société  
« Les Amis des Soldats aveugles ».  
M. Joseph ROUX, directeur du Travail de la Législation ouvrière et des Assurances  
sociales au commissariat général de la République (Strasbourg) ;  
D<sup>r</sup> SCHNEIDER.

## Liste des Donateurs

Mme Roger Lavigne, à Pau (transmis par les <i>Annales</i> )..	25 fr.
M. le docteur Foy, à Paris .....	20 »
M. Charles Trideau, à Bourg .....	10 »
Anonyme, Le Mans (transmis par les <i>Annales</i> ).....	50 »
Mme Louis Pouilles, Pamiers (Ariège) .....	20 »
Union des Femmes de France, Comité Cherchell (Algérie)	200 »
Part d'une quête faite au mariage Deffaux .....	50 »
Anonyme (transmis par le Maréchal Foch) .....	1.890 40
Imprimerie Dubois et Bauer .....	737 40

-- IMPRIMERIE --  
DUBOIS & BAUER  
34, RUE LAFFITTE. 34  
-- -- PARIS -- --